

# RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS ET LISTE DES RECOMMANDATIONS

En préparation des négociations prochaines entre le Canada et les États-Unis en vue de conclure une entente bilatérale sur le transport aérien, le Comité a été chargé de formuler une stratégie de négociation et de proposer des objectifs globaux et des principes directeurs afin de veiller à la protection des intérêts du Canada. Après étude de la question, le Comité présente les observations et les recommandations suivantes:

## OBSERVATIONS :

1. Nous sommes forcés de conclure non seulement que l'entente actuelle avantage les Américains, mais aussi qu'elle impose à nos deux transporteurs nationaux une concurrence très dure et qu'un nouvel accord axé encore davantage sur la concurrence leur posera un formidable défi. *(page 8)*
2. Pour toutes les raisons avancées par les témoins, nous reconnaissons que le statu quo n'est pas acceptable et nous souscrivons à la décision du gouvernement d'entamer des négociations devant mener à la conclusion d'une entente bilatérale plus ouverte concernant le transport aérien. *(page 9)*
3. Il nous apparaît que nous ne sommes pas en mesure de recommander une option de négociation précise au gouvernement. *(page 12)*
4. Nous espérons que notre équipe de négociation étudiera la possibilité d'obtenir des droits de cabotage exclusifs pour nos transporteurs canadiens. *(page 12)*
5. Nous souscrivons inconditionnellement à une application graduelle de l'entente qui, à notre avis, garantit à notre industrie des transports aériens une protection sans laquelle elle ne saurait subsister. *(page 13)*

## LISTE DES RECOMMANDATIONS :

1. Que l'un des principaux objectifs des négociations soit d'améliorer et d'accroître les services aériens transfrontaliers; *(page 10)*
2. Que toute nouvelle entente corrige le déséquilibre actuel des recettes et assure un échange équitable et équilibré des avantages et des possibilités économiques entre les transporteurs des deux pays; *(page 10)*
3. Que les négociations aient comme troisième objectif majeur d'assurer la viabilité de nos deux transporteurs nationaux, du système et du secteur des lignes aériennes canadiennes; *(page 10)*